



OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER
BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Le 5 juin 2020

Monsieur Tom Lukiwski, Président
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires
131, rue Queen, sixième étage
Chambre des communes
Ottawa ON K1A 0A6
Canada

Monsieur le Président,

Le 29 mai 2020, j'ai comparu devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes dans le cadre de l'étude sur la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID 19.

Lors de la période de questions en compagnie des membres du Comité, j'ai accepté de fournir des détails supplémentaires. Les réponses se trouvent dans le document ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget

Cc : Francis Drouin, Vice-président, Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires
Julie Vignola, Vice-présidente, Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Attachement : Réponses supplémentaires



OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER
BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Réponses supplémentaires

M. McCauley

Nous avons parlé de la dette par rapport au PIB et de son évolution depuis 1996, mais, bien sûr, la situation actuelle est très différente. Les provinces sont en mauvaise posture. Avez-vous des idées à cet égard et sur ce que nous devrions faire pour traiter de ce problème, y compris pour les municipalités?

La plus récente analyse du directeur parlementaire du budget sur la viabilité financière des gouvernements provinciaux et municipaux a été rendue publique en février 2020, dans le Rapport sur la viabilité financière de 2020.

Dans ce rapport, nous prévoyons que, pour l'ensemble des administrations infranationales (terme qui englobe les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones ainsi que les administrations locales), la politique budgétaire actuelle n'est pas viable à long terme, même si certaines provinces sont néanmoins sur la voie de la viabilité financière.

Nous avons estimé qu'il faudrait augmenter les impôts et les taxes ou réduire les dépenses de l'ordre de 0,3 % du PIB (6 milliards de dollars courants), et ce, de façon permanente, pour stabiliser à long terme le ratio consolidé de la dette au PIB des administrations infranationales. Depuis le début de la pandémie de COVID 19 et la chute brutale du cours du pétrole, les administrations infranationales ont augmenté leurs dépenses.

À court terme, la croissance économique des provinces sera plus lente, ce qui fera diminuer leurs recettes fiscales. Selon nos prévisions, si l'augmentation des dépenses et le déclin des recettes demeurent temporaires, ces facteurs ne devraient en général pas avoir de répercussions notables sur notre évaluation de la viabilité financière des administrations infranationales, puisque celle-ci portait sur les 75 prochaines années.

Cela dit, nous devons ajuster nos prévisions à moyen et à long terme dans un prochain Rapport sur la viabilité financière, et ce, pour toutes les administrations infranationales, afin de quantifier les répercussions de la situation actuelle sur leur viabilité financière.

M. Barsalou-Duval

Ma seconde question porte sur l'aide aux frais fixes que sont les loyers. Dans le fond, il y a très peu d'entreprises qui s'en servent. Nous pensons que c'est une mesure probablement inefficace du côté du gouvernement. Je voudrais savoir si c'était votre avis aussi.

Pour avoir droit à l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, les entreprises locataires doivent :

- Avoir subi une baisse de revenus de 70 %;
- Avoir des revenus consolidés totaux d'au plus 20 millions de dollars;
- Payer moins de 50 000 \$ de loyer par mois à l'endroit pour lequel ils demandent de l'aide.

Selon notre modèle, environ 10 % de toutes les dépenses liées au loyer des entreprises donnent droit à l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, ce qui représente 1,6 milliard de dollars en loyers admissibles pour les trois mois que dure ce programme.

Il ne faut pas oublier non plus que le propriétaire doit décider de s'inscrire au programme. Pour y avoir droit, il doit accepter de réduire les loyers de 75 % pour les trois mois visés. Cela représente une perte de revenus nette de 25 %, ce qui peut suffire à décourager certains propriétaires.

Toujours selon notre modèle, nous estimons que les propriétaires vont choisir de s'inscrire dans une proportion représentant environ 80 % des loyers payés par les locataires admissibles. Nous avons évalué à 250 millions de dollars le coût total de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial.

M. Kusmierczyk

Je suis curieux. Sachant qu'une grande partie des 250 milliards de dollars était destinée à aider les familles à payer leurs factures et à rembourser une partie de leurs dettes, quelle était l'importance des mesures de relance fédérales pour aider et soutenir les familles, compte tenu de l'endettement des ménages au Canada?

Nous n'avons pas évalué l'incidence des mesures d'aide du gouvernement sur l'endettement des ménages.

Évidemment, l'incidence de la pandémie de COVID 19 et de la baisse du cours du pétrole sur l'endettement des ménages est atténuée par les mesures d'aide mises en place par le gouvernement et par le fait que la Banque du Canada ait décidé de baisser les taux d'intérêt afin de permettre aux marchés financiers de continuer de fonctionner normalement. Cela dit, la dette moyenne des ménages est déjà supérieure à 170 % du revenu disponible, alors les mesures d'aide prise par le gouvernement dans le contexte de la pandémie risquent peu, à elles seules, de réduire l'endettement global des ménages.

Nous nous tiendrons au courant des données et des renseignements à venir sur l'endettement des ménages et nous publierons les résultats de notre analyse dans un prochain rapport.